

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 02708 Numéro SIREN : 811 638 378 Nom ou dénomination : 3J
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2023 sous le numéro de dépôt 2808

« 3 J »
Société par Actions Simplifiée
au capital de 8.000 euros
Siège Social : NOGENT SUR MARNE (94130), 7, Rue Paul Bert
RCS CRETEIL N° 811 638 378

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 1^{ER} JUILLET 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
Et le 1^{er} juillet

Madame Julie GARRONE Associée unique et Présidente de la SAS dénommée « 3 J » dont le siège social est sis à **NOGENT SUR MARNE (94130) – 7, Rue Paul Bert.**

Après avoir constaté qu'elle peut valablement décider seule, l'Associée unique prend les décisions suivantes :

- **Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte,**
- **Vote sur le projet de répartition pour solde de liquidation,**
- **Constatation de la clôture de la liquidation,**
- **Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,**
- **Constatation de la disparition de la personnalité morale de la société,**
- **Pouvoirs pour effectuer les formalités.**

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir que les comptes de liquidation s'établissent ainsi :

BILAN DE LIQUIDATION

<u>ACTIF</u>		<u>PASSIF</u>	
Autres Immobilisations financières	0 €	Capital	8.000 €
Marchandises	0 €	Réserve légale	0 €
		Autres réserves	0 €
		Résultat	(6.136) €
Clients et comptes rattachés	0 €	Report à nouveau	-955 €
Valeurs mobilières de placement	100 €		
Autres créances	1 €	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0 €
Disponibilités	807 €		
	909 €		909 €

L'Associée unique constate que :

- la masse active s'élevant à : 909 €
- la masse des dettes (y compris le remboursement du capital) s'élevant à : 909 €

JG

Solde :

0 €

L'Associée unique prend acte du fait qu'il ressort un solde du compte définitif égal à 0 €.

En conséquence, il n'y a pas lieu à répartition.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique approuve les comptes définitifs de liquidation tels qu'ils viennent d'être présentés, donne quitus au liquidateur et le décharge de son mandat et constate la disparition de la personnalité morale de la société.

TROISIEME DECISION

En conséquence des décisions qui précèdent, l'Associée unique prononce la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2022.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi et généralement pour accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée unique



JG.